



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 1356

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt et l'importance du rapport, rendu public le 1er juillet 1997, de la Cour des comptes réclamant « un redémarrage de la politique de valorisation de la recherche ». Ce rapport souligne notamment que quatre organismes publics totalisent, selon la loi de finances 1996, plus de 40 000 emplois et des subventions de près de 20 milliards de francs. A eux seuls, ils concentrent 37 % du budget coordonné par le ministère de la recherche. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport qui souligne, à juste titre, l'intérêt de la modernisation de la loi du 15 juillet 1982 qui avait érigé la politique de recherche et de développement technologique au rang de « priorité nationale ».

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport public particulier de la Cour des comptes sur la valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique. Le Gouvernement considère en effet comme une priorité de son action une politique ambitieuse de transfert de technologie et de développement de l'innovation. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie étudie attentivement les suites qu'il lui est possible de donner aux recommandations du rapport de la Cour des comptes. Il attend à cet égard les premières conclusions d'une mission sur les orientations et les modalités de la politique de la technologie et de l'innovation, que lui-même et ses collègues chargés de l'économie, des finances et de l'industrie ont confié à M. Henri Guillaume, ancien président de l'Agence nationale de valorisation de la recherche. Cette mission concerne en effet certains domaines qui ont été analysés dans le rapport de la Cour des comptes, comme la mobilité des chercheurs dans les entreprises, la création de jeunes entreprises de technologie autour des grands centres de recherche et des universités, le financement public des projets de recherche appliquée et des projets de partenariat recherche publique-recherche privée, ainsi que l'optimisation des moyens et la mise en réseau des centres de compétences dans le domaine de la recherche technologique et du soutien à la diffusion dans l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1356

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2396

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3192